



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL

N°06

Réunion du : Lundi 1^{er} Novembre 2021 et Mercredi 3 Novembre 2021

À : 18h00

Présidence : M. AMZALLAG Simon

Présents : MM. DARINI Jean-Paul, OURS Sébastien, KRID Oualid,
OULHACI Sami, BERSAN Maxime, SOULE Halidi

Excusé(s) : MM. CHIRON Marc, DELMOTTE Rémi, GERARD Christophe

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2^{ème} instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



INFORMATIONS

Sessions de perfectionnement : La CDA convoque tous les Arbitres pour les deux sessions de perfectionnement suivantes :

Session N°1 – Mercredi 24 Novembre 2021 – Visioconférence

Horaire : 18h – 19h ou 19h – 20h (le choix est laissé à chaque Arbitre selon ses disponibilités)

Thème : Rapport disciplinaire

Formateur : BERSAN Maxime

Le lien de la réunion vous sera transmis par mail. Un navigateur internet (sur ordinateur ou smartphone) suffit pour participer à la réunion.

Session N°2 – Samedi 27 Novembre 2021 – Stade de Sisteron

Horaire : 9h30 – 12h30

Thèmes : Ateliers de déplacements, placements, signalisation, management

Présence obligatoire aux 2 sessions.

En cas d'indisponibilité, fournir un justificatif à cda@alpes.fff.fr

[CONFIRMEZ VOTRE PRESENCE EN CLIQUANT ICI](#)

Session N°3 des tests physiques : Faisant suite à la décision N°5 et N°6 du 13/10/2021, la CDA convoque les Arbitres suivants pour la 3ème session des tests physiques (rattrapages) le **Samedi 27 Novembre 2021 à 9h00 au Stade de Sisteron** :

KADI Fathi, HADAD Younes, SAADANE Malik, GONNET Romaric, DESMETTRE Matthias, DJAAFRI Rayan, KESSAL Tarik, SANTERAMO Enzo, FAURE Joris, KHOULI Youssef, OUESLATI Anouar, RICHAUD Fatima, BODJI Pierre, BARATI Moevai, DJUKIC Michel, FACHTALI Mustapha, LAOUADI Chérif



DECISION N°11 du 03/11/2021 – Indisponibilité hors-délai : La CDA enregistre l'indisponibilité hors-délai de l'arbitre BLIGNY Alexis. Comme précisé lors du stage de rentrée, les indisponibilités doivent être saisies au moins 10 jours avant sur le compte FFF de l'arbitre.

Par ces motifs, la CDA sanctionne cet arbitre d'un **avertissement**. En cas de récidive, l'arbitre sera sanctionné d'1 semaine de non-désignation.

RAPPELS

La CDA rappelle que le contrôle des équipements et des identités est obligatoire avant le match, quelle que soit la catégorie du match.

Lorsqu'un seul officiel est désigné sur un match, il a l'obligation de saisir son rapport (même s'il n'y a eu aucun avertissement/exclusion)

Lorsque plusieurs officiels sont désignés sur un match, seul l'arbitre central a l'obligation de saisir un rapport, sauf en cas d'exclusion : tous les officiels doivent saisir leur rapport.

REUNION PLENIERE N°1

La CDA s'est réunit en plénière le lundi 1^{er} Novembre 2021.

Les points suivants ont été abordés

- Effectifs :
 - Arbitres de Ligue en activité : La CDA compte 75 arbitres à ce jour, dont 9 arbitres de Ligue.
 - Candidats Ligue 2021-2022 : La CDA ne présentera aucun candidat cette saison étant donné qu'aucun jeune arbitre (hors stagiaire) n'a montré assez de sérieux pour être présenté à ce concours. Simon AMZALLAG précise que l'image du District des Alpes doit être préservée dans une telle situation.
 - Stagiaires : Un point est réalisé sur les arbitres ayant réussi une FIA la saison dernière.
 - Futsal : Une session de perfectionnement est prévue le samedi 6/11 au District des Alpes.
- Tests physiques
 - Session N°1 et N°2, et planification de la session N°3.
- Observations : Marc CHIRON, par mail, et Sébastien OURS font un compte rendu des arbitres observés depuis le début de la saison.



- Désignations : Simon AMZALLAG effectue un compte rendu depuis le début de la saison. Il souligne le sérieux et l'implication des arbitres, et tient à les remercier. Il fait néanmoins part de la déprogrammation trop récurrentes des matchs de compétitions jeunes et féminines. Ce point a été remonté en Comité Directeur. Si des changements de fonctionnement ne sont pas effectués, la CDA prendra ses dispositions.
- Décisions : La CDA effectue un point sur les décisions prises à ce jour.
- FIA : La formation prévue en Octobre est reportée du 7 au 10 Février 2022.
- Sessions de perfectionnement : La CDA planifie et organise les deux premières sessions de perfectionnement.
- Questionnaires théoriques : La CDA effectue un point sur les questionnaires reçus à ce jour. Sami OULHACI est missionné pour effectuer une relance auprès des arbitres retardataires.

La CDA est très heureuse de pouvoir compter sur le retour de LAOUADI Chérif en tant qu'Arbitre.

Prochaine réunion le mercredi 10 novembre 2021

Simon AMZALLAG
Président

Jean-Paul DARINI
Secrétaire

